

Réf: Dossier 338822

Avis de constitution

SOCIETE « GRAINES DU CIEL » en abrégé « GDC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9ème tranche, Lot
878, Ilot 37

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Juin 2024, et enregistrés au CEPICI le 09 Jul 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GRAINES DU CIEL » en abrégé «
GDC »

Objet : - Aménagement foncier, BTP, et toutes transactions mobilières et immobilières.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objet similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le tiers.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9ème tranche, Lot
878, Ilot 37

Dirigeant(s) M KOUADIO ABOZOME STANISLAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08771 du 05/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI